

AU 1ER JANVIER 2026

Obligation de participation
à la mutuelle santé à hauteur
de **15€ par mois et par agent**

Démarches (dès maintenant)

→ Saisir le CST Modèle d'avis sur le site internet

saisine à renvoyer à psc@cdg53.fr 

CST départementaux :

- 12/09/2025 (dépôt des dossiers : 13/08)
- 17/10/2025 (dépôt des dossiers : 01/10)

→ Délibérer Modèle de délibération sur le site internet

Avant le 31/12/2025 

AU 1ER JUILLET 2027

Proposition,
par le CDG 53 via la coopération régionale,
d'un **contrat collectif à adhésion facultative**

Démarches (pour le 31/10/2025)

→ Faire part de votre **intention** à rejoindre le
contrat collectif

Formulaire à compléter
sur le site internet 

→ Compléter le **tableau** excel de **données**
tableau à renvoyer à psc@cdg53.fr

Démarches à venir en 2026 (après les élections et installations des conseils)

→ Saisir le CST → Et délibérer

pour donner mandat au CDG
pour la réalisation d'une mise en
concurrence dans le cadre de la
conclusion de conventions de
participation santé



Pour tout renseignement complémentaire :

psc@cdg53.fr
02.43.59.09.09



Lien vers la page dédiée
du site internet

